Com. Communes Coeur de Chartreuse - 38 - COOPERATIVE LAITIERE	BP 2019

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président, Denis SEJOURNE,
A Entre-deux-Guiers, le 11/04/2019
Le Président, Denis SEJOURNE,

COMMUNAUTE de COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE R.F.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Entre-deux-Guiers, le 11/04/2019

Date de convocation : 04/04/2019

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le 18/04/2019
ID : 038-200040111-20190411-19_73-DE

Les membres du Conseil Communautaire,

Jean-Michel FERTIER	
Pierre BAFFERT	
Christel COLLOMB	
Denis SEJOURNE	
Jean-Paul CLARET	
Suzy REY	
Evelyne LABRUDE Pouvoir donné à Jean-Paul CLARET	
Cédric VIAL	
Myriam CATTANEO	
Guillaume GRELIN	
Gilles PERIER-MUZET	
Elisabeth SAUVAGEON	
Bruno GUIOL donne pouvoir à Elisabeth SAUVAGEON.	

II - ANNEXES | II

ARRETE ET SIGNATURES | D2

Jean-Pierre ZURDO	
Nicole VERARD donne pouvoir à Gérard DAL'LIN	
Gérard DAL'LIN	
Pierre-Auguste FEUGIER	
François LE GOUIC	
Patrick FALCON	
Martine MACHON donne pouvoir à Patrick FALCON	
Gérard ARBOR donne pouvoir à Brigitte BIENASSIS	
Stéphane GUSMEROLI	
Dominique CABROL	
Jean-Louis MONIN	
Cédric MOREL	
Nathalie HENNER donne pouvoir à Cédric MOREL	
Christiane MOLLARET	
Christian ALLEGRET	
Bertrand PICHON-MARTIN	
Céline BOURSIER donne pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN	

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le 18/04/2019
ID : 038-200040111-20190411-19_73-DE

II - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Jean-Claude SARTER	
Alexandre DOGLIONI	
Jean-Paul PETIT	
Brigitte BIENASSIS	
Denis BLANQUET	
Olivier RICARD	

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le 18/04/2019
ID : 038-200040111-20190411-19_73-DE

Certifié exécutoire par le Président, Denis SEJOURNE, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Entre-deux-Guiers, le .....